



Andrea Tigrino

(PhD candidate in Criminal law at Università degli Studi di Trento, Facoltà di Giurisprudenza)

Le libre exercice du culte dans la République populaire de Chine
(中華人民共和國)*

SOMMAIRE: 1. Une prémisses historique sur la Chine en tant que société multi-religieuse - 2. Les dispositions constitutionnelles relatives à la liberté de croyance avant 1982 - 3. La liberté religieuse dans l'actuelle Constitution de 1982 et la législation suivant en la matière - 4. Liberté religieuse et protection des droits de l'homme dans la Chine actuelle.

1 - Une prémisses historique sur la Chine en tant que société multi-religieuse

Dans l'intention de limiter l'enquête historique à l'époque de la colonisation européenne de la Chine, la diffusion du christianisme a été réalisé vers la fin de la dynastie Qing (1840 - 1911), quand les puissances occidentales, menées par la Grande-Bretagne, ont envahi le territoire, avec l'entrée simultanée des missionnaires chrétiens et l'érection des premiers édifices religieux. En établissant des églises, la religion chrétienne s'est répandue dans les provinces de Nanjing, Beijing et Macao¹. Toutefois, en raison du lien avec l'agression militaire, les activités des prêtres chrétiens furent généralement la cause de conflits entre la Chine et les puissances occidentales, comme attesté par de nombreux témoignages². Dans les dernières décennies du XIXe siècle, de nombreux intellectuels théorisèrent la nécessité d'une réforme culturelle fondée sur le financement de nouvelles écoles par la confiscation et la vente de biens appartenant aux principaux temples du pays: en

* Article évalué.

¹ **ZHANG SUI**, *Religion Yesterday and Today*, Shanghai Shehui Kexue Yuan Chuban SheShanghai, Shanghai, 1985, p. 153. Par exemple, le protestantisme est entré dans la province de Taiwang avec l'armée hollandaise, et l'orthodoxie russe avait accès avec les soldats cosaques qui ont attaqué Yakesa, une région de la province du Heilongjiang.

² **ZHANG LI, LIU JIANTANG**, *A History of Church Cases in China*, Sichuan Provincial Social Science Academy Press, Chengdu, 1987, p. 524: en Mongolie, neuf prêtres ont été tués par des membres du mouvement Yihentuan pendant la célèbre Révolte des Boxers.



commençant par Zhang Zhidong, considéré comme le père du mouvement "construire des écoles avec les biens des temples" (*Miaochan xingxue* 廟產興學)³, d'autres dirigeants réformistes influencèrent la vie politique chinoise dans ce sens, au point qu'avec l'édit du 10 juillet 1898, l'empereur Guangxu ordonna la destruction de tous les temples sauf ceux dans lesquels les sacrifices autorisés par l'État étaient pratiqués⁴. Dans ce climat de forte tension, la tombe du jésuite Matteo Ricci fut détruite trois fois en tant que symbole de la domination impérialiste⁵.

Au-delà de la confession chrétienne et de son développement dans les temps modernes, la Chine est un pays compréhensiblement caractérisé par croyances religieuses différentes: le peuple Han, largement répandu sur tout le territoire, adhère à la tradition Han du bouddhisme; les populations mongoles et tibétaines, au contraire, adhèrent plutôt à la tradition tibétaine du bouddhisme. La nationalité Hui, qui appartient à la progéniture des Arabes, et la nationalité Weiwuer, qui a une très grande ressemblance avec les Turcs dans la langue et les habitudes de vie, sont des adeptes de l'islamisme. Avant 1949 (date de la naissance de la République populaire de Chine), le confucianisme avait dominé la Chine pendant plus de deux millénaires, ardemment défendue par les empereurs du pays comme une forme de préservation des coutumes et des traditions⁶.

La fondation de la République populaire de Chine marqua l'adaptation à l'idéologie marxiste⁷: de manière cohérente à la vision de chaque croyance religieuse comme symptôme du désespoir et de la fragilité humaine ("*la religion est l'opium du peuple*"), la classe dirigeante chinoise regarda négativement à la diffusion et au soutien à toute forme de culte, car cela serait contraire à l'idéologie officielle du Parti⁸. D'autre

³ V. GOOSSAERT, D.A. PALMER, *The Religious Question in Modern China*, The University of Chicago Press, Chicago, 2011, p. 44, principalement à cause du travail *Exhortations à l'étude* (Quan xue pian, 勸學篇) écrit par lui-même en avril 1898, basé sur la proposition de vente 70% des biens appartenant aux monastères bouddhistes et taoïstes afin de construire de nouvelles écoles.

⁴ V. GOOSSAERT, D.A. PALMER, *The Religious Question*, cit.

⁵ Pour approfondir l'étude de la vie et de l'activité du Père Matteo Ricci, voir G. ANDREOTTI, *Un gesuita in Cina (1552 - 1610)*, Rizzoli, Milano, 2001.

⁶ XU GUONDONG, *La libertà religiosa nella Repubblica Popolare Cinese*, en *Diritto e Storia*, quad. n. 4, 2005.

⁷ *Ex multis*, G. LOJACONO, *L'ideologia marxista. Marxismo e religione*, Presenza, Roma, 1968; B. CARUSO, *Lenin a Capri. Intellettuali, marxismo, religione*, Dedalo, Bari, 1978.

⁸ YA HANGZANG, *The nationality problem and the religion problem*, Sichuan Nationalities Publishing Company, Chengdu, 1984, p. 193.



part, déjà à partir de la fondation du Parti communiste chinois en 1921 l'approche de la religion eut conditionnée par des élaborations afférentes à l'illuminisme occidental, au point que la dismissal des religions traditionnelles comme des formes archaïques de superstition fut jugé nécessaire pour la renaissance de la nation chinoise⁹.

L'époque de Mao Zedong, de 1949 à 1976, fut en effet caractérisée par un climat de réelle persécution religieuse: de nombreux prêtres, indigènes ou étrangers, ont été arrêtés, torturés et expulsés, ainsi que emprisonnés dans des camps de travail. Les biens de l'Eglise ont été confisqués, générant des tensions qui conduisirent à l'interruption des relations diplomatique avec le Vatican. Le *Mouvement patriotique des trois autonomies*, une église protestante établie dans les années 1950 pour limiter le conditionnement effectué par les forces étrangères dans l'exercice des activités religieuses, commença à superviser les activités d'éducation théologique, la composition de nombreuses congrégations ainsi que de nombreuses pratiques de culte, y compris l'exécution des rituels et l'approbation des chants sacrés à inclure parmi les hymnes officiels¹⁰

Au cours de la Grande Révolution culturelle (1966 - 1976), les activités religieuses souffrirent d'obstacles tels que la paralysie ou la semi-paralysie: en ces termes, les normes constitutionnelles qui protégeaient la liberté religieuse des citoyens - qui seront discutées sous peu - furent en fait inefficaces¹¹. Les catholiques furent les plus persécutés, parce que leur religion imposait la fidélité à Rome, qui avait reconnu Taïwan: en ce sens, le Parti considérait l'allégeance romaine comme un défi à sa propre suprématie. En 1957, le régime nomma un certain nombre d'évêques sans la permission du Vatican et arrêta ceux qui s'étaient opposés à une telle usurpation du pouvoir. Le régime fut plus tolérant vers le bouddhisme, qui, avec plus de 100 millions d'adhérents et un demi-million de moines et de nonnes, était la religion

⁹ V. GOOSSAERT, D.A. PALMER, *The Religious Question*, cit., pp. 140-141. Li Dazhao, cofondateur du Parti communiste chinois avec Chen Duxiu, considéra dans ses écrits les dieux comme de simples créations humaines, bien qu'il admit que les enseignements des cinq religions principales - qu'il reconnaissait dans le Judaïsme, Confucianisme, Islam, Bouddhisme et Christianisme - eurent un impact significatif sur le progrès de l'humanité.

¹⁰ J.A. CARPENTER, K.R. DEN DULK, *Christianity in Chinese Public Life: Religion, Society, and the Rule of Law*, Palgrave Macmillan, New York, 2014, p. 61.

¹¹ M. LYNCH, *Access to History: Mao's China 1936-97*, Hachette UK, London, 2015, *passim*. Sur ce thème, voir aussi B. SHEN, P. SHEN, *Chinese Communist Criminal Acts in Persecution of Religions*, World Anti-Communist League, China Chapter, Asian Peoples' Anti-Communist League, Republic of China, 1978.



la plus populaire parmi les paysans chinois. Même l'Islam, qui était entré en Chine pour la première fois à cause du commerce le long de l'ancienne Route de la soie en Asie centrale, fut traité avec plus de légèreté que les confessions chrétiennes: avec ses 20-30 millions de croyants, qui vivaient principalement le long des zones stratégiques dans le nord-ouest de la Chine à la frontière avec l'Union soviétique, le Parti fit plus attention à ne pas les aliéner. Ainsi, alors que les chrétiens ne pouvaient célébrer Noël et Pâques, les musulmans étaient autorisés à célébrer leurs fêtes, comme le Ramadan¹².

Ce n'est que sous la direction de Deng Xiaoping que les normes constitutionnelles visant à protéger la liberté religieuse des citoyens reprirent de la vigueur: l'attitude gouvernementale chinoise devint plus tolérante, comme en témoignent la libération de presque tous les prêtres emprisonnés et la réouverture simultanée des églises. Suite à l'amélioration des relations avec le monde occidental, le nombre de prêtres entrés en Chine augmenta fortement, d'où la reprise des relations avec le Saint-Siège. Cependant, conformément au programme du Parti communiste chinois, les membres du même parti ne peuvent adhérer à aucune religion, sous peine de se retirer du Parti¹³. À part ça, au fil du temps la plus grande tolérance du Parti et la réinstitutionnalisation de la religion conduisirent à un raidissement plutôt qu'à un relâchement des rênes de la liberté de croyance: les organisations religieuses, qui avaient été détruites lors de la Révolution culturelle, furent organisées aux niveaux national, provincial et local avec des responsables nommés par le Parti. En plus de la renaissance de l'*Association Patriotique des Catholiques Chinois*, les débats publics sur la religion eurent canalisé dans les revues religieuses officielles, telles que le protestant *Tian Feng* ("vent céleste"). En 1979, le Bureau des affaires religieuses fut rétabli, soulignant l'étroite connexion entre le pouvoir politique et l'activité des confessions religieuses; les cas de discrimination religieuse et de violation de la liberté religieuse devaient être portés devant cet organe, mais sa capacité à agir sur ces questions était compromise par le fait qu'il était en même temps l'agence du Parti en charge de coordonner et faire respecter l'autorité du Parti¹⁴.

¹² M. GOLDMAN, *Religion in Post-Mao China*, en *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Sage Publications, 1986, vol. 483, issue 1, p. 148.

¹³ XU GUONDONG, *La libertà religiosa*, cit.; I. JOHNSON, *The Souls of China: the Return of Religion after Mao*, Penguin UK, London, 2017, *passim*.

¹⁴ M. GOLDMAN, *Religion in Post-Mao China*, cit., p. 151.



2 - Les dispositions constitutionnelles relatives à la liberté de croyance avant 1982

Compte tenu du climat de grande tension et de protection fictive de la liberté religieuse, les gouvernements chinois ont toujours montré une position de grande prudence sur la question.

La Constitution adoptée par la République soviétique chinoise en 1931 établissait:

“Le gouvernement soviétique de la Chine garantit une véritable liberté religieuse aux travailleurs, aux paysans et à la population qui travaille durement”, ajoutant toutefois que “les citoyens soviétiques auront le droit de se livrer à la propagande antireligieuse. Aucune institution religieuse des impérialistes ne pourra subsister si elle ne respecte pas la loi soviétique”¹⁵.

Cette méthode de régulation de la liberté religieuse a été appliquée avec des variations minimales en chaque constitution et document successifs: le programme général adopté lors de la Conférence politique-consultative du peuple chinois de 1949, conditionnant l'élaboration de la première Constitution de la République populaire de Chine en 1954, établissait à l'art. 5 que les citoyens jouissaient de la liberté de “croyance religieuse”, sauf tel que prévu par l'art. 7, selon lequel

“la République populaire de Chine supprimera toute activité contre-révolutionnaire, punissant sévèrement tous [...] les éléments contre-révolutionnaires qui collaboreront avec l'impérialisme, qui commettront une trahison contre la patrie et s'opposeront à la cause de la démocratie populaire”¹⁶.

Selon la définition synthétique de l'art. 88 de la Constitution de 1954, “Les citoyens de la République populaire de Chine jouissent de la liberté de croyance religieuse”. En 1970, en raison des importantes modifications réalisées en pleine Révolution culturelle, l'art. 28 du nouveau texte garantissait aux citoyens la “liberté de croire en la religion” ainsi que celle de “ne pas croire en la religion et répandre l'athéisme”. Aucun changement substantiel n'a été apporté au nouveau projet de 1973 et aux constitutions ultérieures de 1975 et 1978¹⁷.

Cependant, malgré les déclarations de principe qui viennent d'être

¹⁵ C. BRANDT, B.I. SCHWARTZ, J.K. FAIRBANK, *A Documentary History of Chinese Communism*, Harvard University Press, Cambridge, 1952, p. 223.

¹⁶ *The New Constitution of Communist China*, édité par M. Lindsay, Institute of International Relations, Taipei, 1976, pp. 282-283.

¹⁷ J. MYERS, *Nemici senza fucile. La Chiesa cattolica nella Repubblica Popolare Cinese*, édité par G. Malchiodi et G. Novati, Jaca Book, Milano, 1994, p. 55.



considérées, la liberté religieuse restait soumise à de nombreuses contraintes: des rassemblements non officiels et des congrégations domestiques étaient autorisés à condition que les participants rapportent ces activités aux autorités, avec pour conséquence que même les célébrations non officielles étaient soumises à une forme de contrôle de l'État. Contrairement au dictat constitutionnel, un document interne de Parti daté du 2 avril 1982 (quelques mois avant la Constitution encore en vigueur aujourd'hui) stipulait que les corps ecclésiastiques ne pouvaient professer des doctrines religieuses que dans des "lieux légaux"; tout autre mode de réunion était en fait exclu avec des arguments spécieux, en particulier le prétendu danger pour l'ordre public¹⁸.

Un autre facteur attestant de l'inactivité factuelle des dispositions constitutionnelles examinées résidait dans les difficultés rencontrées par les Églises chrétiennes pour trouver un nombre suffisant de prêtres pour répondre aux besoins d'une communauté des croyants toujours croissante: en fait, face aux restrictions et aux tensions datant du milieu du siècle dernier, aucun nouveau prêtre n'avait été ordonné entre 1955 et 1985. Pour les mêmes raisons, ces congrégations, presque toujours autofinancées, se heurtaient à des difficultés pour envoyer leurs étudiants à l'étranger¹⁹. Ce n'est pas par hasard que, même aujourd'hui, la plus grande raison de tension entre le Vatican et les autorités chinoises est représentée par le rôle du Pape et du gouvernement central dans la nomination de nouveaux évêques.

Il n'est donc pas surprenant que les sources rapportent des épisodes de brutalité dramatique: en septembre 1955, le cardinal Ignatius Kung Pin-mei fut arrêté et traîné au vieux Canidrome de Shanghai pour confesser devant à milliers de personnes son crime d'être catholique. A son cri: "Vive le Christ Roi, vive le Pape!", la foule répéta en chœur les mêmes paroles. En conséquence, le cardinal fut condamné à la prison à vie, restant en prison pendant 32 ans²⁰. Dans le même contexte historique, l'évêque de Baoding Giuseppe Fan Xueyan fut emprisonné de 1958 à 1991 à l'exception des courtes parenthèses de liberté, avant d'être tué à la suite de tortures en mai 1992; son corps fut enfin remis à sa famille dans un sac poubelle²¹.

¹⁸ M. GOLDMAN, *Religion in Post-Mao China*, cit., p. 153.

¹⁹ E.P. LIPTON, *Religious Freedom in Asia*, Nova Science Publishers, New York, 2002, p. 81.

²⁰ *L'attività della Santa Sede*, Tipografia poliglotta vaticana, Città del Vaticano, 2001, p. 148.

²¹ *L'Espresso*, Edizioni 44-48, numérisé par Northwestern University, p. 209; *Mondo e missione*, Pontificio istituto missioni estere, Milano, 2000, vol. 129, p. 16.



3 - La liberté religieuse dans l'actuelle Constitution de 1982 et la législation suivant en la matière

La Constitution de l'actuelle République populaire chinoise, émané sous l'influence de Deng Xiaoping, a été adoptée en 1982 en occasion de la cinquième Assemblée nationale du peuple. Les principes concernant la liberté religieuse sont consacrés à l'art. 36, qui prévoit:

“Les citoyens chinois jouissent de la liberté de croyance religieuse. Aucun organe public, aucune organisation publique, aucun individu ne peut forcer les citoyens à croire ou à ne pas croire dans une religion; personne ne peut discriminer les citoyens qui croient ou qui ne croient pas en une religion. L'État protège les activités religieuses normales, nul ne peut utiliser la religion pour subvertir l'ordre public, nuire à la santé des citoyens ou s'ingérer dans le système scolaire public. Les corps religieux et les affaires religieuses ne sont pas soumis à une domination étrangère”.

Cependant, l'art. 24 se lit comme suit: *“L'État instruit le peuple dans le matérialisme dialectique et historique, combat les conceptions capitalistes et féodales, et d'autres idées décadentes”.*

A la lecture de cette disposition, quelques considérations peuvent être avancées: premièrement, la Constitution de 1982 reconnaît à la fois la liberté de croyance religieuse, celle de ne pas croire en une religion. Cependant, par rapport aux textes précédents, la référence expresse à la possibilité de faire de la propagande athéiste est perdue, une solution qui restreint sans aucun doute les marges de protection de la liberté religieuse accordée aux citoyens.

Cependant, la Constitution chinoise parle avec emphase de limiter les fonctions négatives des religions, en particulier pour empêcher la possibilité que elles soient contrôlées par des puissances étrangères et que à travers les mêmes y soit un danger à l'ordre public, à la santé des citoyens ou à leur éducation: il est évident comment, *mutatis mutandis*, le gouvernement central peut ingérer dans la vie religieuse du peuple chinois sous le prétexte d'un danger pour un intérêt public. Une formule aussi large et complète, qui autrement ne causerait pas un tel désaccord, est en plus coordonnée avec la référence aux *“activités religieuses normales”*, d'où la référence implicite aux seules activités autorisées par le Parti ou par les autorités provinciales.

Enfin, l'art. 24 menace d'affaiblir le fonctionnement de l'art. 36: à travers la référence aux confessions religieuses comme *“idées décadentes”*, héritage de la philosophie marxiste, le Parti se réserve le pouvoir souverain de réprimer toute association jugée indésirable.

Confirmant les doutes exprimés jusqu'à présent, de nombreux témoignages attestent que, malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, les dirigeants tentèrent à plusieurs reprises de réprimer les



activités religieuses non autorisées: à Guangzhou, en décembre 1983, dix leaders religieux furent arrêtés et interrogés par le Département de la sécurité publique, tandis qu'en mars de la même année, quatre prêtres âgés qui avaient refusé de rompre toute relation avec le Vatican furent condamnés à plus de quinze ans d'emprisonnement pour "complicité" avec des nations étrangères²². En 1989, à la suite des épisodes de la Place Tiananmen, les dirigeants du Parti communiste renforcèrent encore une fois les contrôles sur les activités religieuses: de nombreux dirigeants furent arrêtés et faits l'objet d'une enquête pour rassemblement séditieux et promotion d'activités illégales. Dans certains cas, les sanctions furent particulièrement sévères: dans le cas de l'église évangélique de Linfen en 2009, par exemple, le gouvernement avait exigé la confiscation des biens ecclésiastiques et la destruction physique de nombreux centres de rassemblement, tandis que les guides spirituels avaient été condamnés à plusieurs années de prison pour occupation illégale de terres agricoles et participation à des activités religieuses illicites²³. L'église elle-même, construite grâce aux dons de plus de 60.000 fidèles protestants, a été définitivement démolie le 9 janvier 2018.

D'autre part, le contrôle exercé par l'Etat dans les affaires religieuses est attesté par la législation extrêmement dense en la matière, intervenu dans les années suivantes jusqu'à des temps particulièrement récents. En novembre 1993, le président Jiang Zemin présenta trois directives à la conférence nationale sur le travail du Front uni qui fournit les paramètres dans lesquels toutes les affaires religieuses et les activités des organisations religieuses patriotiques doivent encore fonctionner aujourd'hui. Ils sont: 1) mettre en œuvre les politiques religieuses du Parti de manière approfondie et correcte; 2) renforcer le contrôle des affaires religieuses conformément à la loi; 3) guider positivement la religion de manière compatible avec la société socialiste. L'année suivante, le Premier Ministre Li Peng fut parmi les partisans les plus actifs de trois importantes directives: le règlement sur la surveillance des activités religieuses des étrangers en Chine (disposition n. 144 du Conseil d'Etat du 31 janvier 1994), le règlement sur la gestion des lieux d'activités religieuses (disposition n. 145 du Conseil d'Etat du 31 janvier 1994) et la procédure d'enregistrement des lieux d'activités religieuses (publiée par le Bureau des Affaires Religieuses du Conseil d'Etat le 1^{er} mai 1994)²⁴. Ce

²² S.P. RAMET, *Nihil Obstat: Religion, Politics and Social Change in East-Central Europe and Russia*, Duke University Press, Durham, 1998, p. 38.

²³ J.A. CARPENTER, K.R. DEN DULK, *Christianity in Chinese Public Life: Religion, Society, and the Rule of Law*, cit., p. 63.

²⁴ T. LAMBERT, *The Present Religious Policy of the Chinese Communist Party*, en



dernier oblige toutes les communautés religieuses à s'inscrire auprès du Bureau des Affaires Religieuses, qui contrôle de manière substantielle le travail pastoral et la pratique religieuse. La procédure d'enregistrement doit se conformer à quelques principes de base: le choix d'un lieu permanent et d'un nom, la mise en place d'une organisation directive composée d'adhérents à la religion en question et de personnel ecclésiastique chargé d'exercer les activités religieuses. Les ministères peuvent retarder l'inscription ou approuver avec réserve si les lieux indiqués ne répondent pas à ces exigences: par exemple, l'inscription n'est pas accordée si les lieux choisis occupent illégalement le terrain, enfreignent le plan réglementaire de la ville ou favorisent des activités superstitieuses (comme les exorcismes et les activités sataniques)²⁵. À cet égard, l'art. 300, § 1, du Code pénal chinois stipule que toute personne qui organise des sectes superstitieuses et des sociétés secrètes ou utilise la superstition pour violer la loi ou les règlements administratifs est puni d'une peine d'emprisonnement d'un minimum de trois et un maximum de sept ans, ou, en cas d'extrême gravité, avec une détention d'au moins sept ans. Les § 2, 3 affirment que toute personne qui diffuse ou utilise des sectes superstitieuses ou des sociétés secrètes pour tromper les gens ou causer des dommages à des tiers est passible des sanctions prévues au paragraphe précédent. Les dispositions du § 1 concernent également ceux qui organisent ou utilisent des sectes en intégrant les faits typiques suivants: a) rassembler des personnes pour assiéger et attaquer des organismes gouvernementaux, des entreprises ou des institutions, perturber leur travail, leur production, leurs études et recherches; b) organiser des assemblées ou des manifestations illégales pour inciter à violer la loi, assiéger, attaquer, occuper, détruire des lieux publics ou nuire à l'ordre social; c) résister aux départements chargés d'interdire ces groupes, réintroduire des groupes déjà interdits, créer de nouvelles sectes ou poursuivre leurs activités; d) inciter, tromper ou organiser propres partisans ou des tiers pour échapper à propres obligations légales; e) publier, imprimer, copier ou distribuer des publications qui répandent nouvelles fausses et tendancieuses; f) toutes les autres activités qui violent les lois de l'État et les règlements administratifs²⁶.

Religion, State & Society, 2001, vol. 29, n. 2, pp. 124-125.

²⁵ Le texte de la procédure, traduit en anglais, est disponible en *China: State Control of Religion*, édité par Human Rights Watch/Asia, Human Rights Watch, 1997, pp. 109-111.

²⁶ Le texte du Code pénal chinois, traduit en anglais, est disponible en **J. CHEN**, *Criminal Law and Criminal Procedure Law in the People's Republic of China*, Martinus Nijhoff Publishers, Leyde-Boston, 2013. Également inefficace est l'art. 251 du même Code, qui stipule: "Le personnel de l'État qui prive illégalement des citoyens de leur droit à la



Comme on le voit, ce sont des formules très larges avec un contenu à caractère pas technique, loin de la plus grande rigueur qui distingue la technique législative occidentale.

Le 30 octobre 1999, la douzième session du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale a adopté une résolution visant à interdire les sectes considérées comme hérétiques et à prendre des mesures préventives contre elles, une solution jugée appropriée pour maintenir la stabilité sociale et protéger les intérêts du peuple dans le contexte d'un État socialiste moderne²⁷. Ce choix, tout en réduisant drastiquement la liberté de religion, est certainement cohérente avec la protection des "*activités religieuses normales*" prévue par l'art. 36 de la Constitution chinoise.

Parmi les textes législatifs les plus importants, citons aussi les nouvelles règles sur l'administration des activités religieuses des étrangers sur le territoire de la République populaire de Chine (promulguées par l'administration publique des affaires religieuses le 26 septembre 2000) et la réglementation sur les affaires religieuses approuvée par le Conseil d'État le 7 juillet 2004 (entrée en vigueur le 1er mars 2005)²⁸.

Compte tenu de ce qui a été envisagé jusqu'ici, il semble clair que la Constitution chinoise ne peut être comprise seulement avec les yeux du constitutionnaliste ou plus largement du juriste: toute évaluation purement technique est balayée par une hiérarchie précise des valeurs dominantes depuis Mao, conditionnant tous les aspects de la vie associée; ces valeurs dominent donc même le droit, d'où une régulation publique étouffante qui prive la liberté religieuse de son âme privée et plus intime. Donc, dans une perspective d'équilibrage des intérêts chère

liberté religieuse et viole les coutumes et traditions des groupes ethniques minoritaires, si les circonstances sont graves, sera puni d'un maximum de deux ans d'emprisonnement."

²⁷ J. DUHAIME, G. ST-ARNAUD, *La peur des sectes*, Éditions Fides, Anjou, 2001, p. 18.

²⁸ Selon les sites Internet www.xinhuanet.com (http://french.xinhuanet.com/2018-02/01/c_136942252.htm) et www.english.gov.cn (http://english.gov.cn/policies/latest_releases/2017/09/07/content_281475842719170.htm), une nouvelle version de cette réglementation est entrée en vigueur le 1^{er} février 2018, soulignant le contrôle des activités lucratives des groupes religieux. Elle rappelle aux groupes religieux, aux écoles confessionnelles et aux lieux de culte leur nature d'organisation non-lucrative et interdit à toute organisation et à toute personne de profiter du mécénat pour la construction de lieux de culte. Il est aussi interdit aux groupes et aux individus de faire des investissements, de signer des contrats pour l'exploitation des lieux de culte ou de faire de promotion commerciale au nom de la religion. Enfin, elle stipule également que les groupes religieux, les écoles confessionnelles et les lieux de culte, ainsi que leurs personnels, doivent s'inscrire auprès des autorités fiscales pour déclarer leurs impôts.



à la tradition juridique occidentale, tout droit fondamental jouissent par les citoyens *uti singuli* est destiné à succomber aux principes qui animent les idéaux communistes.

4 - Liberté religieuse et protection des droits de l'homme dans la Chine actuelle

Les considérations formulées en conclusion du paragraphe précédent ne peuvent que servir de passerelle pour évaluer la condition dramatique des droits de l'homme qui est toujours systématiquement répandue dans la Chine du 21ème siècle. En fait, l'art. 33, § 3, de la Constitution chinoise ("*L'État respecte et préserve les droits de l'homme*") est démenti par les nombreux rapports qui dénoncent les répétées violations des droits fondamentaux dans la Chine, un Pays responsable du plus grand nombre de condamnations à mort exécutées²⁹.

Sophie Richardson, directrice de *Human Rights Watch* en Chine, affirme que malgré la liberté de croyance en Chine soit protégée par la Constitution, ces dispositions "*do not guarantee the right to practice or worship effectively*"; de plus, les religions non traditionnelles "*are thought to be Trojan horses or vehicles for separatism, or ones that betray a certain organizational capability. And for those religions, a particular form of hostility is reserved by the central government*"³⁰.

Un rapport de 2016 de *ChinaAid*, une organisation non gouvernementale chrétienne basée en Texas, a déclaré que les persécutions religieuses, principalement contre les chrétiens, sont en augmentation: le rapport cite 762 cas de persécution, dans lesquels plus de quarante-huit mille personnes ont été détenues (dont plus de 1800 dirigeants d'église) et 303 autres ont été condamnées à des peines d'emprisonnement. Le document, particulièrement détaillé, classe les persécutions subies par les chrétiens dans de nombreuses catégories en fonction du type d'abus commis: les tentatives d'appropriation des biens ecclésiastiques par le recours à la force et aux effusions de sang sont

²⁹ *Amnesty International, Condamne a morte ed esecuzioni nel 2017*, avril 2018, p. 3, où il est souligné que les estimations relatives aux condamnations à mort en Chine, couvertes par le secret d'Etat et donc non étayées par informations fiables, ont été interrompues en 2009. Le rapport est disponible à l'adresse Internet <https://d21zrvtkxttd6ae.cloudfront.net/public/uploads/2018/04/11142714/Rapporto-pena-morte-2018.pdf>.

³⁰ Rapport écrit de la conférence *China's religions (re)awakening and the impact of religion on chinese society*, Washington D.C., 6 avril 2009, p. 21. Le texte est disponible à l'adresse Internet <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2012/04/20090406.china.pdf>.



largement fréquentes, ainsi que la destruction des centres de rassemblement; dans le même temps, des épisodes sont mentionnés dans lesquels les chrétiens ont été arrêtés sans aucune raison ou sur la base de preuves construites, ainsi que des cas de violences a pris fin avec la décision d'enterrer vivants certains des fidèles. La liste continue avec des épisodes d'enfants non admis dans les écoles en raison de leur participation à des activités religieuses considérées comme non autorisées, mais aussi interdictions d'exercer activités religieuses à grande échelle dans la région de Hangzhou afin de créer un "environnement sûr" pour le G20 prévu en Chine cette année. Enfin, le nombre d'avocats surveillés ou sommairement poursuivis à la suite de fausses accusations telles que l'incitation à la subversion de l'État de droit ou l'espionnage est incalculable; presque toujours, les avocats ont été interrogés pendant plusieurs jours et privés de leurs droits politiques suite à la condamnation. Dans tous ces événements, il est noté qu'aucune des autorités gouvernementales responsables n'a été reconnue coupable³¹.

La persécution des chrétiens en Chine est plus compréhensible en voyant comment le Parti communiste s'est référé à plusieurs reprises à la Bible et au catholicisme comme un "culte maléfique" ("xiéjiào", 邪教), expression qui fait généralement référence à toutes les confessions et les églises réputés indésirables³². Il n'est donc pas surprenant que les lois sur la liberté de religion, pour prouver de ce qui a déjà été largement observé, apparaissent seulement comme un manifeste, agissant comme une garantie formelle pour tromper le monde sur le prétendu respect des droits inviolables dans la nation.

En ce qui concerne certaines données statistiques approximatives, la *Coordination des associations et des particuliers pour la liberté de conscience*, association non gouvernementale dotée d'un statut consultatif spécial, a constaté qu'entre 2011 et 2013, 380.380 adeptes des religions hétérodoxes ont été arrêtées et détenues par le gouvernement sur le territoire chinois. Parmi eux, beaucoup d'entre eux ont subi des tortures lors d'interrogatoires illégaux, ils ont payé sanctions pécuniaires et ont subi des extorsions, leurs maisons ont été pillées par des organes de sécurité publique³³.

³¹ *China Aid Association, 2016 Annual Report - Chinese Government Persecution of Churches and Christians in Mainland China*, Midland (Texas), January - December 2016, *passim*. Le document est disponible à l'adresse Internet <https://drive.google.com/file/d/0BwO5hRHAKWdOQWUwYTdDcnZSTnc/view>.

³² **J. CABESTAN**, *Demain la Chine: démocratie ou dictature?*, Gallimard, Paris, 2018, version numérique.

³³ Déclaration écrite présentée au Conseil des droits de l'homme, trente-septième



Il convient de mentionner l'histoire de Jiang Guizhi, membre de l'Église du Dieu Tout-Puissant, une congrégation religieuse qui, ces dernières années, a subi la mise à mort de 44 de ses suiveurs.

Jiang Guizhi, 46 ans, avait accepté l'évangile du royaume de Dieu Tout-Puissant en novembre 2002. Le 4 janvier 2013, la femme s'était rendue dans la ville de Xinmi pour assister à une réunion de son église au Centre chrétien des femmes "Zheng". Ce soir-là, cinq hommes appartenant au gang de la police communiste, dirigée par Yu Hongchao (chef de l'équipe de sécurité nationale de Xinmi), ont capturé le chef religieux en fouillant chez lui, en saisissant des livres ecclésiastiques et en soustrayant 10.000 CNY en espèces et autres avoirs. Jiang Guizhi, emmenée au Conseil de sécurité publique de Xinmi avec deux autres chrétiens appartenant à la même congrégation, a été interrogée au moyen de matraques électriques et de tables de torture; une fois déshabillés, les fidèles ont été obligés de se déshabiller et d'uriner sur le sol, puis forcés de lécher leur urine. Le 25 janvier, la police a envoyé Jiang à la prison de Zhengzhou n. 2, où elle a été torturée à mort le matin du 12 février. Sa famille n'a été informée de l'incident que deux jours après sa mort³⁴.

En occasion du dernier Congrès national du Parti communiste chinois, tenu à Beijing dans la grande salle du Palais du Peuple du 18 au 24 octobre 2017, Xi Jinping a déclaré que le parti veillera à ce que les religions tolérées restent chinoises et qu'elles s'adaptent en conséquence à la nouvelle société socialiste. Il a poursuivi en affirmant la nécessité pour le Pays de se protéger de manière rigoureuse contre tout acte d'infiltration, de subversion, de sabotage, d'activités de séparatisme ethnique et d'extrémisme religieux qui pourrait compromettre de quelque manière que ce soit la sécurité nationale.

Pour soutenir et développer le socialisme "avec des caractéristiques chinoises" - une expression qui résume le véritable élément de nouveauté introduit lors du 19^{ème} Congrès - le Secrétaire Général a déclaré que le Parti devra effectuer des "*analyses théoriques et fournir un leadership politique*" dans les affaires ethniques et religieux,

session, 26 février-23 mars 2018, point n. 4 à l'ordre du jour: *situations de droits de l'homme nécessitant l'attention du Conseil*. Le document est disponible à l'adresse Internet <https://it.bitterwinter.org/wp-content/uploads/2018/06/Consiglio-per-i-diritti-umani-delle-Nazioni-Unite-dichiarazione-scritta-dell%E2%80%99ONG-CAP-%E2%80%93-LC-sulla-Chiesa-di-Dio-Onnipotente.pdf>.

³⁴ L'épisode, dénoncé par de nombreuses agences de presse, est décrit en détail en *50 Cases of Christians From The Church of Almighty God Persecuted to Death by the Chinese Communist Government (Selected)*, The Church of Almighty God, 24 juillet 2018, pp. 12-15. Le report est disponible à l'adresse Internet <https://en.adhrf.org/wp-content/uploads/2018/07/20180724-En.pdf>.



réalisant une véritable "sinisation des religions"; cependant, dans son discours il n'a pas expliqué quelles sont ces nouvelles approches aux activités religieuses, bien qu'il soit clair que le chemin parcouru par Xi Jinping conduira à une soumission encore plus marquée de la religion au Parti³⁵. Il n'est donc pas clair si la nouvelle voie favorisera une stratégie pour faire face aux négociations entre la Chine et le Vatican, qui, bien que organisé régulièrement, n'ont pas encore été décisifs pour résoudre la question déjà mentionnée de la nomination des évêques chinois (à l'égard de laquelle le Saint-Siège jouit d'un droit de veto très vague).

En conclusion, les déclarations du leader communiste ne laissent pas prévoir un avenir heureux pour la liberté de culte en Chine. Le désir de créer une "culture de masse", une pensée unique autour de la religion à travers une intense activité de contrôle et répression est confirmé par les informations fragmentaires mais inquiétantes rapportées par les agences de presse en 2018: de nombreuses sources signalent la propagation de phénomènes iconoclastes et la destruction de statues et d'images sacrées dans la province du Henan, tandis que la liberté des pères d'éduquer leurs enfants à la religion chrétienne est conditionnée par la menace de perdre leur emploi et le droit à la retraite³⁶. Le contrôle du Parti communiste sur l'Église catholique promet d'être particulièrement attentif à cause du "plan quinquennal" (2018-2022) que l'*Association Patriotique des Catholiques Chinois* a demandé à tous les diocèses avant la fin du mois d'août de cette année: même en l'absence de données précises, le modèle mis en place par l'*Association* elle-même permet de comprendre comment la "sinisation" souhaitée par Xi Jinping se réalisera principalement par une réforme radicale des études théologiques et de nombreux aspects liturgiques, aspirant à une nouvelle traduction "séculière et compréhensible" de la Bible qui respecte les principes du socialisme avec des caractéristiques chinoises³⁷.

³⁵ À propos des lignes directrices exprimées par Xi Jinping lors du Congrès en question, voir **B. VERMANDER**, *Making Christianity More Chinese? Pastoral perspectives*, en *La Civiltà Cattolica*, 2018, vol. I, cahier 4025, pp. 432-441.

³⁶ *Ora il partito comunista in Cina abbatte anche le statue dei santi*, disponible à l'adresse Internet <https://www.tempi.it/ora-il-partito-comunista-in-cina-abbatte-anche-le-statue-dei-santi#.W4abrugzbIX>.

³⁷ *Il regime cinese pone nuove basi per una nuova Chiesa cattolica comunista*, disponible à l'adresse Internet https://www.tempi.it/cina-regime-partito-chiesa-cattolica-comunista-piano-quinquennale#.W4LLLLN9I_IV; *Nell'attesa dei dialoghi Cina-Vaticano, un piano quinquennale per sinicizzare la Chiesa sotto il Partito*, disponible à l'adresse Internet <http://www.asianews.it/notizie-it/Nell%E2%80%99attesa-dei-dialoghi-Cina-Vaticano,-un-piano-quinquennale-per-sinicizzare-la-Chiesa-sotto-il-Partito-44038.html>.

Selon les informations rapportées par le *Zhongguo minzu bao* du 25 juillet 2018 (un journal officiel consacré aux thèmes ethniques et religieux), le plan comprend cinq



Dans une interview publiée le 2 février 2016, le Pape François, un jésuite particulièrement aimé par les intellectuels chinois, a exhorté à ne pas avoir peur de la Chine, exprimant clairement l'espoir que le Pays manifesterait son alliance pour la construction de la paix mondiale. Cependant, la route est encore longue et difficile à parcourir: malgré le climat de détente auquel le Saint-Père invite, les tentatives de la secrétairerie d'État du Saint-Siège et des précédents papes pour résoudre le problème des évêques illégitimes, toujours bloqués aujourd'hui, ont été vaines³⁸. "Provisoire" était en effet défini dans le communiqué publié par le Bureau de presse du Vatican l'accord signé le 22 septembre 2018 entre le sous-secrétaire pour les relations du Saint-Siège avec les États, Mgr. Antoine Camilleri, et le Vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, Wang Chao, occasion dans laquelle le Pontife a décidé de réadmettre sept évêques chinois ordonnés sans mandat pontifical (décision suivie de la récente reconnaissance de Pietro Jin Lugang, évêque coadjuteur de Nanyang depuis 2007³⁹) et de créer le diocèse de Chengde, territoire qui compte désormais 25.000 catholiques répartis dans 12 paroisses⁴⁰.

aspects liés à la sinisation: 1) une action unitaire pour le développement de l'Église en Chine; 2) comprendre l'histoire de l'Église en Chine; 3) guider la recherche théologique de l'Église en Chine; 4) mettre en œuvre de nouvelles étapes pour l'évangélisation et le travail pastoral; 5) se concentrer sur les expressions de sinisation de l'Église en architecture, dans les arts et dans la liturgie.

³⁸ E. GIUNIPERO, *Il laboratorio cinese*, en A. RICCARDI, *Il cristianesimo al tempo di Papa Francesco*, Laterza, Bari, février 2018, version numérique. L'auteur rappelle aussi toutes les tentatives faites par Pie XI et ses successeurs pour établir des relations stables avec l'empereur et ensuite avec la République chinoise. Voir en particulier **BENOÎT XVI**, *Lettre aux évêques, aux prêtres, aux personnes consacrées et aux fidèles laïcs de l'Église catholique en République Populaire de Chine*, disponible à l'adresse Internet http://w2.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/letters/2007/documents/hf_ben-xvi_let_20070527_china.html.

³⁹ *Cina, il governo riconosce un altro vescovo "clandestino"*, disponible à l'adresse Internet <https://www.lastampa.it/2019/01/31/vaticaninsider/cina-il-governo-riconosce-un-altro-vescovo-clandestino-7aZt7qZ9ziHZUWBLBrLLTK/pagina.html>.

⁴⁰ *Santa Sede-Cina: firmato storico accordo sulla nomina dei vescovi*, disponible à l'adresse Internet <https://www.agensir.it/chiesa/2018/09/24/santa-sede-cina-firmato-storico-accordo-sulla-nomina-dei-vescovi/>; *Santa Sede e Cina, firmata la storica intesa*, disponible à l'adresse Internet <https://www.avvenire.it/chiesa/pagine/santa-sede-e-cina-firmato-l-accordo>.